

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mercredi 22 février 2017** à compter de **16 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Charles Poulin, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Raynald Drolet, conseiller
Monsieur Simon Madore, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur François Lévesque.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. FINANCES**
 - 2.1 Mandat à l'UMQ de procéder au processus menant à l'adjudication du contrat pour les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un appel d'offres regroupé
- 3. LOISIRS**
 - 3.1 Mandat à l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie afin d'offrir des services de sports et de loisirs spécifiques pour un enfant avec des besoins d'accompagnement
- 4. ADMINISTRATION ET CONSEIL**
 - 4.1 Attributions des dossiers au conseiller Charles Poulin
 - 4.2 Vente du lot 6 015 802 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook à monsieur Yvan Bégin pour un montant de 1 000 \$ et autorisation de signature
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

17-02-33970

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 17-02-33970

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

17-02-33971

2.1 MANDAT À L'UMQ DE PROCÉDER AU PROCESSUS MENANT À L'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES REGROUPE

RÉSOLUTION 17-02-33971

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire se joindre à ce regroupement ;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- Que la Ville de Coaticook confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;
- Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Que la Ville de Coaticook s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;
- Que la Ville de Coaticook s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- Que la Ville de Coaticook s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. LOISIRS

17-02-33972

- 3.1 MANDAT À L'ASSOCIATION SPORTIVE DES JEUNES HANDICAPÉS DE L'ESTRIE AFIN D'OFFRIR DES SERVICES DE SPORTS ET DE LOISIRS SPÉCIFIQUES POUR UN ENFANT AVEC DES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT

RÉSOLUTION 17-02-33972

CONSIDÉRANT que l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie a fait une demande pour un enfant qui a des besoins particuliers;

CONSIDÉRANT que l'Association désire offrir des activités sportives adaptées sous forme de répit les samedis et un camp d'été de 6 semaines;

CONSIDÉRANT la situation spécifique, les parents ne pourront pas accéder au programme de remboursement de la municipalité pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de mandat à l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie afin d'offrir des services de sports et de loisirs spécifiques pour un enfant avec des besoins d'accompagnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION ET CONSEIL

17-02-33973

- 4.1 ATTRIBUTIONS DES DOSSIERS AU CONSEILLER CHARLES POULIN

RÉSOLUTION 17-02-33973

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook appuie diverses sphères d'activités contribuant de près ou de loin au développement de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'au cours de leur mandat, chacun des membres du conseil occupe un poste distinct propre à une sphère d'activité;

CONSIDÉRANT que suite à l'élection partielle tenue le 5 février 2017, il y a lieu d'attribuer les dossiers au conseiller élu afin qu'il soit délégué de la Ville de Coaticook auprès des divers comités et organismes;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU DE :

D'attribuer les dossiers mentionnés plus bas au conseiller Charles Poulin et de le déléguer à titre de représentant de la ville auprès desdits divers comités et organismes s'y rattachant:

- Dossiers relatifs aux travaux publics;
- Gestion des matières résiduelles;
- Comité des représentants municipaux de la Ressourcerie des Frontières ;
- Famille et aînés;
- Gestion de l'eau; ET

De transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution à la Ressourcerie des Frontières, à la MRC de Coaticook et la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-02-33974

4.2 VENTE DU LOT 6 015 802 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK À MONSIEUR YVAN BÉGIN POUR UN MONTANT DE 1 000 \$ ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-02-33974

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à Monsieur Yvan Bégin un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 015 802 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 1 000 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

De vendre à monsieur Yvan Bégin, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 015 802 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour un montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET

De transmettre ladite promesse au notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Le conseiller Charles Poulin questionne le conseiller Raynald Drolet au sujet d'un article paru dans le Progrès de Coaticook au sujet de la politique de déneigement.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

17-02-33975 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 17-02-33975

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 16 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

François Lévesque, maire
suppléant

Geneviève Dupras, greffière